

Règlement « Le Tour du Vernet 2022 »

Article 1 : Organisation

Le Tour du Vernet est organisé sur la commune du Vernet (04140) par l'association Team Provence Endurance. Les courses auront lieu les 6, 7 et 8 mai 2022.

Article 2 : Inscription

Les inscriptions sont possibles via le site internet de l'épreuve : challengeverticaldelablanc.com ou par retour de bulletin d'inscription (Tour complet : 40€ / Prologue 5€ / Cross 12€ / Trail 25€ / Verticale 10€).

Les inscriptions sur places seront acceptées dans limite des dossards disponibles (120) et majorées : (Tour complet : 45€ / Prologue 6€ / Cross 15€ / Trail 28€ / Verticale 12€)

La licence ou le certificat médical devront être présentés sur place ou transmis par mail auparavant comme les informations personnelles demandées (date de naissance, mail, numéro de téléphone, nom de club/Team, adresse)

Le port du dossard à l'avant, sans être caché est obligatoire.

Les leaders H/F du Tour du Vernet devront porter le maillot distinctif durant toute la durée de la course.

Article 3 : Classifications :

Le classement du Challenge sera actualisé après chaque étape et le maillot distinctif sera remis au premier Homme et à la Première Femme du classement Général dès la fin de la première étape.

Le Prologue ne sera pas comptabilisé dans le cumul des temps pour le classement général mais rapportera 5 secondes de bonifications à chacun de ses participants finishers, et 5 sec de plus aux vainqueurs H/F

La participation à une seule étape donnera lieu à un classement distinct et à des récompenses uniquement aux 1^{er}/1^{ère} au scratch.

Le classement Général H&F du tour se fera au temps, tandis que le classement de meilleur sprinter sera la somme des points distribués sur les étapes. (Prologue : au scratch : 5/3/1pts, Première féminine : 4pts)

En 2022 un maillot Vert de Meilleur Sprinter sera également à porter pour l'athlète Leader dès la première étape en ligne.

Le classement par équipe se fera par addition des temps des 3 coureurs d'une équipe déclarée à l'inscription.

Le 1^{er} et la 1^{ère} Master du classement général final seront également récompensés.

Classement par équipe :

La course reste individuelle, courir ensemble n'est ni obligatoire ni interdit mais tracter ou pousser ses coéquipiers est formellement interdit et pourra coûter 10min de pénalité à chaque membre de l'équipe.

Pour les équipes mixtes 25min (5/15/5) seront retirées au temps total de l'équipe par féminine engagée (1 ou 2).

Pour les équipes 100% Féminines 55min seront retirées au temps total (12/30/13)

Des primes pourront être distribuées aux équipes gagnantes en cas de participation suffisante (10)

Article 4 : Les étapes :

Le Tour du Vernet 2022 sera composé d'un prologue et de 3 étapes en ligne :

Vendredi 6 mai à partir de 19h (départ individuel) : Prologue : 5km / 100m D+

Samedi 7 mai matin : 10h : Verticale du Vernet : 2,6km / 750m D+

Samedi 7 mai après-midi : 15h : Trail du Vernet : 21km / 1100m D+

Dimanche 8 mai matin : 10h : Cross du Vernet : 9km / 400m D+

Article 5 : Animations / Entre les étapes :

- Conférence sur l'entraînement vendredi 6 mai entre 20 et 21h
- Repas convivial au centre du village le samedi midi.
- Intervention des Ostéopathes entre chaque étape.

Article 5 : Règles sanitaires :

Le port du masque est obligatoire au retrait des dossards, sur les zones de regroupement et sur la zone de départ.
Les gestes barrières devront être respectés avant, pendant et après l'épreuve
Des solutions Hydro alcooliques seront mises à votre disposition au retrait des dossards.

Article 6 : Droit à l'image :

En s'inscrivant les coureurs acceptent d'être pris en photo et vidéo par l'organisation et que ces images soient possiblement publiées sur le site et les supports de communication de la course.

Article 7 : Triche-pénalités :

Toute tentative de couper le parcours pour gagner du temps sera sanctionné de 15min de pénalité minimum selon la distance coupée.

Tout jet de déchet intentionnel sur le parcours ou dans la zone de course avant ou après l'épreuve sera sanctionné d'une élimination immédiate du ou de la concurrent(e).

Article 8 : Elites :

Les coureurs Elites invités par l'organisation sont soumis à la même réglementation que les autres participants, une disponibilité pour les podiums et pour répondre aux interviews sera demandée dans la mesure du possible.
En cas de présence de plus de 40 coureurs Elites, la course pourra être divisée en 2 départs (OPEN / ELITE) selon l'appréciation de l'équipe d'organisation.

Les barèmes et modalités d'invitation sont disponibles sur le site internet de la course.

En cas de mesures sanitaires acceptables une conférence de presse sera organisée le Vendredi 6 mai juste avant le départ du prologue

Article 9 : Récompenses :

Des primes sont prévues, leur montant et les classifications concernées seront communiquées ultérieurement.
Concernant les classements annexes, le et la premier(e) jeune (Junior/Espoir) et les premiers Masters H/F seront récompensés.

Le classement du maillot Vert est mixte et ne récompensera qu'un ou une athlète au général final.